



## **MINEURS, JEUNES MAJEURS ÉTRANGERS ISOLÉS : DOUBLEMENT DISCRIMINÉS !**

10 septembre 2015

**MIE** Mineurs isolés étrangers. Jeunes, certains très jeunes, arrivés ici sans famille, montrés du doigt et livrés au soupçon, seraient-ils plus âgés que ce qu'ils déclarent, venus pour « profiter » de nos ressources, de l'école, forcément au détriment de « vrais » mineurs, ceux-là bénéficiaires de plein droit. Nombreux, plus qu'avant, trop nombreux ? Comme on le dit des réfugiés du dramatique été 2015 ? Depuis longtemps, ils sont ceux dont l'Etat et les départements se rejettent la charge, avec le même discours évangélique rebattu : *Pour bien s'occuper de quelques uns, il faut séparer le bon grain de l'ivraie*. Au choix, avec plus ou moins d'enrobage, on les désigne comme fraudeurs, inéducables, contagieux. Leur place serait ailleurs, pas ici. Le discours xénophobe de l'extrême-droite a gangrené une partie de l'opinion et des politiques jusqu'à certains de ceux qui se disent encore de gauche.

Juillet 2011, Claude Bartolone, alors président PS du Conseil Général (CG) de Seine Saint-Denis, annonce unilatéralement que son département cessera de prendre en charge les MIE qui arriveront désormais. La boîte de Pandore est ouverte, à droite comme à gauche, d'autres départements lui emboîtent le pas. Rebelote avec la circulaire Taubira du 31 mai 2013, qui, imposant aux départements de se répartir les MIE, a suscité une fronde immédiate menée par les Hauts de Seine. Le deuxième département le plus riche de France obtient du Conseil d'Etat en janvier 2015, l'annulation partielle du dispositif.

Débarqués et abandonnés dans un aéroport, une gare, ballottés de département en département, soupçonnés de mentir sur leur identité, rejetés de presque partout, ces jeunes isolés font preuve, pour la très grande majorité d'entre eux des mêmes courage et ténacité qu'ils ont dû déployer antérieurement. Lorsqu'ils sont pris en charge, hébergés, scolarisés, accompagnés, c'est pour beaucoup le point de départ de vrais parcours de réussite. Reconnus et soutenus par des enseignants qui croient en eux, des camarades qui n'acceptent pas leur situation, des travailleurs sociaux engagés, des élus courageux, ces jeunes réussissent. Armando, Meilleur Apprenti de France en ébénisterie, ancien MIE en est un exemple médiatisé. Ici et là, les Collectifs de défense des jeunes isolés étrangers rendent visible les luttes de ces jeunes pour leurs droits, alertent les politiques sur l'injustice de leur situation, et mènent le combat sur le terrain de l'école. A 16 ans et un jour, à 18 ans ou à 19, le droit à l'éducation doit être assuré pour les mineurs et jeunes majeurs étrangers. Une école, un foyer, des papiers !



### **MINEUR ou MAJEUR ? UNE HISTOIRE DE PAPIERS, DÉJÀ**

Quelle que soit l'origine d'un jeune, c'est sa situation de mineur qui ouvre droit à la prise en charge de l'ASE, avec une différence de taille : l'acte de naissance d'un jeune français n'est jamais contesté.

Le jeune migrant possède généralement aussi un acte de naissance, un document sans photo, qui établit sa minorité, et qui, de manière quasi systématique, est mis en cause, une vieille habitude de l'administration française à l'égard des état-civils des pays pauvres. Pour voyager, sans l'autorisation parentale difficile, voire impossible à établir (parents décédés, départs précipités), il faut montrer un passeport avec l'identité d'un majeur. Une fois en Europe, le passeport disparaît, confisqué par le passeur. Certains même n'ont aucun document. Ils devront pourtant faire état devant l'administration de leur vraie identité. Pas simple dans ces conditions d'être cru, même avec des documents validés. « **Un document authentique ne vaut pas présomption d'identité** » peut-on lire dans le rapport IGAS sur l'évaluation du dispositif relatif aux MIE mis en place par le protocole et la circulaire du 31 mai 2013

Les tribunaux dégagent alors l'arme lourde des tests osseux dont les scientifiques attestent qu'ils ne peuvent pas établir l'âge d'un individu. Mineurs déclarés majeurs par « l'expertise médicale », (plus d'un sur deux), traités publiquement de menteurs, certains condamnés pour escroquerie, leur histoire est niée. Ils perdent les maigres possibilités de prise en charge qu'ils avaient comme mineur. A certains la justice attribue une nouvelle date de naissance. A la louche. Sans établir d'acte. Pour ces jeunes ni mineurs, ni majeurs, l'accès aux dispositifs d'hébergement ou de soins est une galère

**Tel était bien le but de la manœuvre : permettre aux pouvoirs publics (les présidents de CD) de se défaire un peu plus d'un devoir de protection des mineurs dont la loi leur fait obligation.**

## LA PRISE EN CHARGE ASE : UN CHAMP DE MINES POUR LE JEUNE ISOLÉ ÉTRANGER !

## BRAS DE FER ET MOBILISATIONS.

Débarqués avec une adresse en poche, les mineurs isolés finissent par aboutir dans un commissariat de police, ou un service départemental de l'enfance. Débute un vrai parcours d'obstacles pour décrocher la prise en charge ASE. A chaque étape, c'est quitte ou double, l'espoir d'un répit, ou la rue. Heureusement, un peu partout, des Collectifs les accompagnent.

▲ D'abord, être reçu, évalué. Exclus « au faciès », non-identifiés, quelques uns reprennent leur errance forcée.

▲ Donner des preuves : isolés réellement ? Documents authentiques ? Renvoyés vers les consulats pour les valider, ceux qui ont fui leur pays prennent peur et ne reviennent pas.

▲ Subir le test d'âge osseux. Documents certifiés ou pas, l'ASE se fie aux résultats attendus de ces tests. Plus d'un jeune sur deux est déclaré MAJEUR ! Dehors !

▲ Un répit quand le Juge des Enfants ordonne le placement à l'ASE, qui a pour mission de l'aider à atteindre le maximum d'autonomie. Qui le fait avec plus ou moins de bonne volonté et de moyens. Pour les plus jeunes, les plus chanceux, c'est une place en foyer et l'école, pour les plus âgés, une mise à l'abri sommaire, sans socialisation, ni moyen d'apprendre le français, sans réel suivi éducatif, parqués à l'hôtel. Nourris, logés, blanchis. Pas plus

▲ **18 ans** le couperet tombe. **MAJEUR**. Décrocheront-ils un contrat de jeune majeur (CJM), pour achever de se former ? Ou la rue, et rien d'autre. Sans contrat, pas de régularisation. Bien placés sur les starting-blocks de l'expulsion !



### REFUS DE CONTRAT JM PAR L'ASE À DES JEUNES PRIS EN CHARGE PENDANT LEUR MINORITÉ. MOTIFS ?

**Madigata, ASE 92**, en situation de « *défaut de ressources et de soutien familial* » [...]. Ses « *difficultés d'insertion sociale ne relèvent pas d'une prise en charge du service de l'ASE* »

**Hervé, ASE 80** « *Vous faites preuve de maturité et d'autonomie dans les actes de la vie courante...[...], vous avez tissé de nombreux liens amicaux depuis votre arrivée en France... [...] Décision de ne pas vous accorder le bénéfice d'un contrat jeune majeur.* »

**NANTES** Fin juillet, le Conseil Départemental 44 cesse la prise en charge des MIE. Motif : Dispositif saturé ! 9 jeunes restent à la rue, livrés à eux-mêmes, sans ressources, sans accueil ni autre hébergement que l'un des squats de Nantes. Il aura fallu **un mois complet de mobilisations et d'actions en justice**, 14 condamnations du tribunal administratif, assorties d'astreintes financières pour le CD, pour arriver à une solution pour 5 jeunes. Ils ont été mis à l'abri, logés en chambres d'hôtel.

Et les autres ? Les mis dehors à 18 ans, les mineurs déclarés majeurs « coincés » dans une situation de non-droit, ceux qui arrivent tous les jours, les non-scolarisés, auxquels le CIO ne propose pas de rendez-vous d'orientation, à Nantes certains établissements scolaires semblent engorgés. Cette situation devrait être l'objet d'une prochaine mobilisation.

Le CD, socialiste, a annoncé entamer une réflexion autour de nouvelles solutions de prise en charge (la piste du *tiers digne de confiance*) en « coopération avec le tissu associatif ».

**JE SUIS SIERRA LÉONNAIS. Je suis arrivé en France en décembre 2011 à l'âge de 16 ans.**

*J'ai été pris en charge par l'ASE comme mineur jusqu'en 25 septembre 2013. A partir de là, je suis devenu majeur, j'ai eu un Contrat JM. J'ai bénéficié de l'aide d'éducateurs, je suis allé au collège et puis au lycée.*

*Logé au FJT, j'ai pu profiter de toutes les activités. Je me suis investi dans la vie du foyer : je me suis présenté à l'élection de représentants de résidents du FJT et j'ai été élu. Ça a été une très bonne expérience.*

*Je suis actuellement en 2ème année de CAP carrosserie-peinture et j'aurai mon diplôme en juin.*

*Je prépare mon permis de conduire grâce au FJT et à la Mission locale.*

*J'ai pu m'acheter des vêtements, des fournitures scolaires grâce à l'argent que j'ai reçu chaque mois.*

*J'ai besoin de ce soutien pour poursuivre mes études.*

**IL FAUT MAINTENIR LE CONTRAT JEUNE MAJEUR !!**

**GIBRIL, jeune majeur de la Manche**

### **MANCHE. LE COLLECTIF SOS JEUNES MAJEURS TIRE LA SONNETTE D'ALARME.**

Le CD 50 a décidé de remplacer le CJM, qui accompagne les jeunes de 18 à 21 ans en difficultés sociales, par le dispositif jeunesse insertion Manche (DJJM). Sa première version (fin 2014) excluait les non-ressortissants de l'Union Européenne. Polémique et nouvelle version : il faudra avoir bénéficié au moins 3 ans de l'aide aux mineurs pour intégrer le DJJM. Ce qui exclut les jeunes non pris en charge avant 15 ans, et très précisément les MIE souvent venus plus tardivement. Tous les jeunes ont obtenu fin juin un nouveau contrat DJJM, mais seulement de ...2 à 4 mois, et les moyens financiers restent encore opaques. La vigilance reste de mise et l'action en justice de la LDH et du GISTI est maintenue.

## **PARIS MIE ET SOUTIEN LYCÉEN**

**Septembre 2014.** La mise en rétention d'un MIE alerte les lycéens parisiens : des jeunes, des lycéens, dorment dans la rue ! La FIDL a l'idée d'héberger démonstrativement une vingtaine de ces jeunes dans son local, pas du tout adapté à cet usage, pour interpeller les pouvoirs publics. Il faudra des mois de marches et de manifs, avec un collectif de syndicats et d'associations pour obtenir de la Mairie de Paris l'hébergement de 70 d'entre eux, mineurs et jeunes majeurs. Tout n'est pas réglé, et particulièrement LES PAPIERS quand ils deviennent majeurs.

## **CALVADOS REDIRECTION OU DISCRIMINATION ?**

**Mai 2015.** Le CD 14 annonce une « redirection » de certains MIE logés en foyers éducatifs, vers d'autres structures. Une décision qui fait craindre l'isolement et un accompagnement éducatif allégé. Devant les mobilisations du *Collectif 14* pour le *Respect des Droits des Étrangers* et du *Collectif de Défense des Droits des MIE*, le CD 14 s'est défendu publiquement de toute discrimination, encore moins de préférence nationale. « Il est inadmissible d'imaginer un seul instant que le Département puisse envisager un traitement différencié des mineurs, quelle que soit leur origine » assure le Vice-Président du CD.

## **DÉCLARÉS MAJEURS, ILS SONT EMPRISONNÉS**

Ils sont 4, venus du Bangladesh, pris en charge début 2015 comme mineurs par l'ASE 14, qui impose des tests osseux. Majeurs ! Leurs documents d'état-civil sont **alors déclarés** faux. Déférés au tribunal, ils sont condamnés à 3 mois de prison avec une **interdiction définitive du territoire français** (IDTF) pour "détention frauduleuse de faux documents administratifs et déclaration fausse ou incomplète pour obtenir d'une personne publique ou d'un organisme [...] un avantage indu". A la levée d'érou, ils sont transférés au CRA de Rennes pour être expulsés. Le juge des libertés les libère au bout de 4 jours, constatant les erreurs de procédure et les dossiers incomplets. Prison et rétention, pour rien, pour l'exemple ?



## **PRISON AUSSI DANS LE RHÔNE**

**2012.** Premières poursuites contre des MIE à l'initiative du CG du Rhône, qui se constitue partie civile pour réclamer des indemnités.

**2015.** Près de 100 jeunes concernés. La suspicion envers les récits des jeunes est la règle, et la priorité donnée aux conclusions des tests osseux, même si les magistrats, qui n'ignorent pas leur peu de validité, s'en défendent. La machine à dire l'âge se fait parfois très précise : Mamoudou, âge estimé entre 21 ans 6 mois, et 35 ans 9 mois, condamné à 6 mois avec sursis et 19 283 euros à rembourser. Alkasim à 4 mois de prison ferme et 260 000 € d'amende ! Plus d'une dizaine de peines de prison ferme exécutées, des ITF allant

jusqu'à 5 ans. L'envoi en Centre de rétention à la sortie de prison pour plusieurs, heureusement tous libérés. Qu'importent les vies saccagées, les formations interrompues en plein milieu, le message envoyé aux MIE, c'est la dissuasion. PAS ICI. ALLEZ AILLEURS. A la rue, à la misère.

Retrouvez chaque mois **Le Journal du Collectif des Jeunes Majeurs de Lyon.**

## **YVELINES LE PARCOURS DE KANVALY, JEUNE MAJEUR.**

*Le 29 novembre 2013, le jour de ses 18 ans, Kanvaly est "brutalement sorti" de l'ASE après 1 an d'inaction malgré ses demandes. A la rue, sans papiers, sans logement, sans projet. Moralement démoli. Il n'est pas seul. Le président de son club de football le conduit à la mission locale de Versailles, qui lui propose un parrain bénévole. Six mois d'efforts conjugués et de démarches pour aboutir au dépôt d'un dossier de régularisation et une inscription en 1<sup>ère</sup> année de CAP menuiserie. Les efforts conjoints de l'équipe pédagogique qui l'épaule, de l'Assistante Sociale qui décroche une bourse d'études, du RESF, de l'ADEPAPE qui le soutient financièrement, un hébergement en CHRS, et sa volonté de réussir, portent leurs fruits.*

*Kanvaly a obtenu d'excellents résultats tant au lycée qu'à ses deux stages en entreprise, ET une carte de séjour étudiant en mars 2015. Aujourd'hui il est en 2<sup>ème</sup> année CAP menuiserie au CFA de Gennevilliers en alternance, et son entreprise est celle qui l'avait reçu en stage par deux fois. Il vient d'emménager en Foyer de jeunes travailleurs au Chesnay.*

## **YVELINES LA FORCE DES ASSOCIATIONS**

Le 78, c'est Versailles, mais aussi Les Mureaux, Mantes et Les Mureaux, un département riche, proche de Paris, et très étendu. Avec Pierre Bédier, UMP, président du CD.

**Jusqu'en 2012 :** Les MIE pris en charge par l'ASE étaient accueillis en foyers, obtenaient à 18 ans, les contrats JM.

**2013 :** un maximum de jeunes sont remis à la rue après tests osseux, et ceux qui restent pris en charge par l'ASE « abandonnés » dans des hôtels sans le moindre suivi.

**2014 :** le CG 78 dépose plainte contre une filière qui déposerait les jeunes dans le 78 et décide de déléguer la prise en charge à une association, le Lien Yvelinois, il vide les hôtels et les foyers de leurs MIE en direction des structures du Lien Yvelinois.

<http://blogs.mediapart.fr/blog/resf/151214/le-grand-demenagement-des-mineurs-isoles-etrangers-mie-des-yvelines>

**2015 :** mise en place d'une « entrée unique » au CD pour les MIE, un verrouillage, et un refus d'accueillir avant même la « mise à l'abri de 5 jours » pourtant payée par l'Etat.

## **Du sable dans ces rouages**

Mais le Lien Yvelinois ne voyait pas les choses de la même manière, il suit au mieux 150 jeunes (la moitié des MIE du 78), travaille avec le tissu associatif, fait pression sur le CD pour les contrats JM, malgré un contexte carrément hostile : pas assez de classes d'accueil pour les non-francophones, trop peu de CJM, pas de titre « salarié » aux jeunes qui suivent une formation professionnelle depuis 6 mois.

## **AMIENS SIX JEUNES MAJEURS À LA RUE.**

Hervé Matsuela, Jeans Ndombasi, Obed Makembele, Alassane Sylla, Ailton Mudiaki, Abdoulaye Drabo viennent d'Afrique sub-saharienne. A leur arrivée à Amiens, ils avaient entre 15 et 16 ans, sauf Obed qui n'en avait que 13; les six ont été évalués comme mineurs isolés et confiés à l'ASE.

Les six ont été mis hors de leurs foyers d'accueil à leur majorité, entre janvier et juillet 2015. Jeans était encore mineur quand il s'est retrouvé dans la rue; il a été déclaré majeur après un test osseux et a vécu dehors de juillet 2014 à février 2015; au bout de ces huit mois, l'appel en justice reconnaissait qu'il était bien né le 12/03/1997 et qu'il pouvait réintégrer son foyer jusqu'à sa majorité, soit 40 jours plus tard...Obed, après test osseux et rapport d'expert, a été déclaré majeur à compter du 30 juin 2015 et jeté à la rue le jour même. Il sera probablement rétabli dans sa minorité en appel, dans 8 mois. Les séquelles du traumatisme provoqué par les nuits passées au 115 mettront du temps à s'estomper, mais le Conseil Départemental aura à nouveau économisé 8 mois de prise en charge.

En fin de semaine et pendant les vacances de février et Pâques, quatre de ces jeunes dormaient à la gare ou dans les parcs. En fin d'année scolaire, quand les internats des établissements ont fermé, les six se sont retrouvés dans la rue 7 jours sur 7. Malgré leurs réticences, RESF et Sud éducation leur ont demandé de passer leurs nuits au 115, le temps que les mobilisations aboutissent. Le 115, c'est terrible pour un jeune. Il faut téléphoner tôt le matin pour demander une place pour le soir, il faut retéléphoner à 14 h, il faut être présent à 18 h à la porte du foyer et il faut louvoyer, la nuit durant, entre alcooliques, drogués et bagarreurs avant de se retrouver dehors au petit matin.

Les enseignants de ces lycéens se sont mobilisés et ont été reçus le 1<sup>er</sup> juillet par la rectrice; elle a incité la Préfecture à rechercher une solution. Le 2 juillet, les media annonçaient la manifestation-campement de nuit organisée à proximité

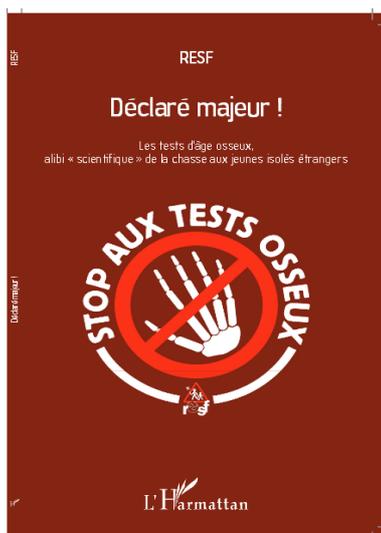
de la Préfecture par Sud éducation et RESF. Et miracle... Tandis que se montaient les premières tentes, les RG annonçaient qu'à 17 heures, nous serions reçus à la Préfecture ; une solution d'hébergement était trouvée pour l'été, à l'auberge de jeunesse, avec petits déjeuners et bons alimentaires.

Le Conseil Départemental a refusé les Contrats Jeune Majeur aux cinq jeunes qui en avaient fait la demande. Motifs ? *Ne sont pas psychologiquement fragiles, ont tissé des liens dans le club de football, etc...* Jusqu'en mars, la Somme accordait quelques Contrats JM; les Républicains, majoritaires depuis mars, n'en accordent plus qu'aux jeunes arrivés avant 15 ans. Un jeune africain tape le ballon dans un club de quartier? Il est venu par une filière football ! Sous la pression, le Conseil Départemental avait accepté en juillet de réétudier les cinq demandes de contrat. Les dossiers n'ont pas été rouverts, et ont été une nouvelle fois rejetés.

À la rentrée, cinq de ces jeunes sont en Lycée Pro et le plus jeune, en seconde générale. Grâce aux fonds sociaux de leurs lycées (financés par la Région), ils seront en internat du lundi au jeudi soir. Le lendemain de la rentrée, le 115 a à nouveau décidé de les héberger du vendredi soir au lundi matin à l'auberge de jeunesse. Mais dès qu'ils seront régularisés, ils devront quitter les lieux et subvenir à leurs besoins !

Ces six jeunes ne sont pas les seuls à avoir été jetés à la rue par l'ASE sans moyen de survie. Le Conseil Départemental fait désormais comme si l'Aide Sociale aux jeunes majeurs ne faisait plus partie du dispositif de protection de l'enfance dont il a la responsabilité. Préfecture et Rectorat ont accepté de se substituer momentanément à lui pour ces six cas. Mais les autres jeunes majeurs isolés, que peuvent-ils espérer ? Après le département, la Région va basculer à droite en décembre et personne ne les aidera.

Didier Cottrelle, Sud éducation Somme



*Les tests d'âge osseux,  
et leurs conséquences  
pour les MIE  
expliqués au grand public  
en librairie  
à commander sur*

[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

### **Quelques abréviations**

- ASE** Aide sociale à l'Enfance
- CD** Conseil Départemental
- CG** Conseil Général
- CJM** Contrat Jeune majeur
- CRA** Centre de rétention administrative
- ITF** Interdiction du territoire français
- MIE** Mineur isolé étranger
- OQTF** Obligation de quitter le territoire français
- TA** Tribunal administratif

*Réseau Education Sans Frontières*

[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)